

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du 27 février 2023

Délibération N° 27/02/2023 04

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

=====  
L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Laura OLENDER**

**Étaient absents excusés :**

**M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK  
Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY  
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE  
Mme Maggy JANSOONE  
M. Lucas CHASSAGNE**

**Était absent :**

**Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.**

**La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :**

« La commune poursuit la mise en oeuvre de son programme pluriannuel de rénovation des dispositifs d'éclairage public.  
Au budget 2022, ont été prévus les travaux portant sur 340 lanternes pour un montant de 279 996 € HT.

La CUA soutient financièrement ces travaux qui s'inscrivent dans les objectifs de la transition énergétique.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de rénovation des dispositifs d'éclairage public – changement de 340 lanternes	279 996,00 €	CUA – 48,5 %	136 000,00 €
		VILLE Fonds propres – 51,5%	143 996,00 €
TOTAL	279 996,00 €	TOTAL	279 996,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté Urbaine d'Arras Calais pour ces travaux et à signer tout acte nécessaire »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 28 février 2023**  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,

